

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

COMPAGNIE D'ASSURANCE ET DE REASSURANCE ASTREE

Siège social : 45, Avenue Kheireddine Pacha-1002 Tunis

La compagnie d'assurance et de réassurance Astree publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 3^{ème} trimestre 2019 :

	(en DT)				
	3 ^{ème} trimestre de l'exercice comptable 2019	3 ^{ème} trimestre de l'exercice comptable 2018	du 01/01/2019 au 30/09/2019	du 01/01/2018 au 30/09/2018	du 01/01/2018 au 31/12/2018
<u>1/ Primes émises</u>	<u>30 508 699</u>	<u>28 475 992</u>	<u>135 273 468</u>	<u>127 149 605</u>	<u>156 006 071</u>
Non Vie :	26 416 184	24 418 942	109 530 743	98 088 909	119 683 348
Automobile	12 136 477	11 182 674	48 224 881	44 322 063	55 961 222
Incendie& Multirisques	2 896 564	2 139 274	14 125 764	12 211 204	14 646 951
Transport	4 210 141	3 697 574	10 481 480	9 073 143	10 828 445
Autres branches	7 173 002	7 399 420	36 698 618	32 482 499	38 246 729
Vie :	4 092 515	4 057 050	25 742 725	29 060 695	36 322 723
<u>2/ Primes cédées</u>	<u>8 005 939</u>	<u>8 264 475</u>	<u>31 977 799</u>	<u>29 142 200</u>	<u>34 181 274</u>
Non Vie :	7 905 751	8 002 522	31 694 763	28 550 722	33 417 721
Automobile	920 627	771 568	2 762 351	2 476 482	2 982 913
Incendie& Multirisques	2 277 816	1 764 012	10 925 278	9 925 251	11 914 315
Transport	3 502 246	3 280 339	8 184 119	7 296 845	8 070 334
Autres branches	1 205 062	2 186 604	9 823 014	8 852 144	10 450 159
Vie :	100 188	261 953	283 036	591 478	763 553
<u>3/ Commissions</u>	<u>3 269 725</u>	<u>2 856 188</u>	<u>11 918 893</u>	<u>11 251 653</u>	<u>14 588 463</u>
<u>4/ Charges de sinistres déclarés en cours</u>	<u>27 251 370</u>	<u>13 549 018</u>	<u>55 024 892</u>	<u>38 850 172</u>	<u>88 366 963</u>
Non Vie :	25 833 474	12 602 028	52 248 953	36 393 226	82 325 397
Automobile	9 288 021	7 163 952	23 494 989	20 599 910	38 771 846
Incendie& Multirisques	1 686 179	698 774	3 044 247	2 875 514	19 008 052
Transport	7 510 912	252 296	9 409 334	786 422	1 247 034
Autres branches	7 348 362	4 487 007	16 300 384	12 131 380	23 298 466
Vie (**):	1 417 896	946 990	2 775 939	2 456 946	6 041 566
<u>5/ Produits des placements dont revenus financiers</u>	<u>6 944 644</u>	<u>4 946 047</u>	<u>62 780 456</u>	<u>18 730 302</u>	<u>26 024 984</u>
	6 765 548	4 734 886	61 997 951	17 884 102	24 637 986

Commentaires : (*) Concernant les indicateurs relatifs au 31/12/2018 : Les indicateurs (Primes émises, charges de sinistres déclarés en cours, commissions et revenus financiers), n'apparaissent pas à travers les états financiers au 31/12 d'une manière individualisée. Ils sont tirés à partir des états de gestion de la Compagnie (états de production et de sinistres) et des états comptables disponibles (balance).

(**) Y compris capitaux échus.

COMMENTAIRES:

1/ Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels au 30 SEPTEMBRE 2019:

Les indicateurs sont arrêtés par référence aux principes et aux conventions comptables prévus par la loi n°96-112 du 30-12-1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité, et des principes comptables prévus par les normes sectorielles des entreprises d'assurances et/ou de réassurance (NCT n° 26 à 31).

Les principes comptables les plus significatifs:

La constatation des revenus:

Les Primes émises: sont comptabilisées dès la prise d'effet des garanties prévues au contrat d'assurance ; c'est-à-dire à la signature de celui-ci même si le montant de la prime n'a pas encore fait l'objet d'un encaissement par la Compagnie.

Les Primes cédées: Le fait générateur de la comptabilisation des primes cédées est la comptabilisation des primes émises. Selon la nature des traités de réassurances, la mesure du revenu cédé et par conséquent l'enregistrement des opérations peuvent être réalisés lors de l'émission de la prime ou à l'issue d'une période déterminée.

La constatation des charges:

Charges de commissions: S'agissant des commissions d'acquisition de contrats, le fait générateur de leur constatation est la comptabilisation des primes émises au titre des contrats conclus.

Charges de sinistres déclarés en cours (Sinistres payés et Provisions pour sinistres à payer en cours): La charge de sinistres comprend les montants payés au titre de l'exercice pour les sinistres déclarés au cours de l'exercice, ainsi que la provision pour sinistres à payer, qui correspond au coût total estimé que représentera pour la Compagnie le paiement de tous les sinistres survenus au cours de l'année jusqu'à la fin de l'exercice.

La constatation des produits des placements: Les produits de placements englobent les revenus des placements immobiliers, les revenus financiers des valeurs mobilières, et des autres placements (prêts, dépôts et autres). Ils sont évalués par catégorie de placement, conformément aux principes prévus par la norme comptable relative aux placements dans les entreprises d'assurance et/ou de réassurance (NCT n° 31).

2/ Exposé des faits saillants ayant marqué l'activité de la Compagnie du 1er janvier au 30 Septembre 2019 :

2-1/ Production :

Une croissance de la production globale de la Compagnie de 6,39%, véhiculée par un ensemble de branches dont notamment l'Automobile, les Multirisques, la Maladie Groupe, la

Responsabilité Civile et le Transport. Toutefois, l'activité Vie accuse un recul, imputable, en partie, à la composante Vie-Crédits bancaires, fortement impactée par la baisse du volume des crédits accordés aux particuliers, suite à la hausse du taux du marché monétaire.

2-2/ Sinistres :

La sinistralité globale de la Compagnie, mesurée par le ratio : sinistres à primes (S/P), s'est établie au 30/09/2019, à 39,51% contre 29,44% à la même date en 2018. Cette aggravation est imputable notamment à la survenance de trois sinistres majeurs au niveau des branches Transport et Risques Spéciaux.

2-3/ Placements :

Une augmentation des produits bruts de placements, au 30 Septembre 2019, de 44MD compte non tenu des provisions pour participation aux bénéfices. Cette augmentation provient essentiellement d'une plus-value exceptionnelle d'environ 38MD, réalisée sur la cession de la participation d'Astrée dans la société mère « La Banque de Tunisie » au cours du 2^{ème} trimestre 2019. Cette cession rentre dans le cadre de la conformité à la réglementation en vigueur relative aux participations croisées (article 466 du code des sociétés commerciales traitant des participations croisées au sein des groupes de sociétés). Les revenus des dépôts (+4,7MD) ont contribué également à cette progression.